

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-  
Erstein  
Canton d'Erstein  
Commune de Bolsenheim

---

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

**Séance du jeudi 22 mars 2018 à 19h30**

**Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire**

Nombre de conseillers élus : 11    Conseillers en fonction : 11    Conseillers présents : 9

Absents excusés : Mme Sophie COUTAUD, MM. Jérôme LAWI

Date de convocation du conseil municipal : 12/03/2018

**Sujet de la délibération : Marché public de transport routier de passagers – constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein**

<b>Pour :</b>	9
<b>Abstentions :</b>	0
<b>Contre :</b>	0

Le Maire expose que, suite à fusion entre les Communautés de Communes, afin de mutualiser les achats et de rationaliser les besoins pour réaliser des économies d'échelle en bénéficiant de prix plus attractifs et compétitifs et de coûts de publication diminués, il y a lieu de mettre en œuvre une procédure unique et portée par un seul organisme en constituant un groupement de commandes dans le cadre d'un marché public de transport routier de passagers pour les exercices scolaires 2017 et 2018.

Afin de faciliter la gestion du marché et la mutualisation des procédures est de constituer un groupement de commandes pour « transports routier de passagers au titre des années scolaires 2018 et 2019 », en application de l'article 8 du code des marchés publics, et pour les années scolaires suivantes, s'il y a lieu,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE

- D'approuver la constitution du groupement de commandes susmentionné selon les modalités précitées avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
- D'approuver la convention de groupement de commandes définissant l'objet du marché précité, les modalités de la procédure sur ces bases et le rôle des parties,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document qui sera nécessaire à sa mise en œuvre et son exécution,

- De désigner M. François RIEHL comme Représentant Titulaire et M. Arnaud ANTONI-ARRUS comme Représentant Suppléant, s'il fallait qu'il siége au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

Transmis à la Sous-Préfecture et Publié le 23/3/2018

Le Maire, François RIEHL